

Sécurisation de l'emploi : y a-t-il un salarié qui croit encore que la loi peut sauver son poste ?



Le gouvernement a annoncé un énième plan de relance de l'emploi et de lutte contre le chômage. Mais si un code de bonne conduite se justifie pour les entreprises du CAC 40, c'est tout l'inverse pour les TPE et PME qui se battent pour sauver leurs entreprises.

Avec Jérôme de
Rocquigny

Le gouvernement, après de longues et non moins fructueuses concertations avec les partenaires sociaux, nous annonce non sans une certaine satisfaction collective, un énième plan de relance de l'emploi et de lutte contre le chômage en France.

Il est vrai, et le passé l'a souvent démontré, qu'il suffisait de sortir une loi contre le chômage, pour la croissance, contre l'insécurité pour que de facto, les effets miracles de la « légifération » opèrent... **La communication émotionnelle chère au précédent gouvernement a semble-t-il fait des émules dans la nouvelle équipe dirigeante**, encore une fois la vision très particulière du tissu économique français pénalise l'ensemble des acteurs économiques et rend dangereux le dialogue sociale dans l'entreprise. Un CDD plus cher qu'un CDI (c'était déjà le cas avec la prime de précarité) risque de se transformer en CDZ (contrat à durée zéro) : en effet, de nombreuses petites entreprises ne privilégient pas le CDD par plaisir mais seulement par un manque cruel de lisibilité en ces temps de crise structurelle. Interdire de licencier, pour certain c'est interdire d'embaucher.

On est en droit de s'interroger pour savoir si les protagonistes sont au courant que la France n'est pas seulement constituée des entreprises du CAC 40. Certes celles-ci sont plus qu'utiles et nécessaires dans le concert économique mondial et sont de plus, très souvent, de formidables ambassadeurs du savoir faire français. **Mais ces entreprises essentiellement dirigées aujourd'hui par des financiers soucieux de la bonne humeur des actionnaires ne sont plus les entrepreneurs et capitaines d'industrie d'il n'y pas si longtemps.**

De plus, sur les 2 600 000 entreprises françaises, les entreprises du CAC 40 sont dans leur grande majorité plutôt inactives dans le marché du travail, le gros des emplois créés en France le sont par les TPE et les PME.

Alors pourquoi ne pas légiférer pour montrer l'exemple et redonner l'espoir et le moral à tous ceux qui souffrent de la précarité ? Mais alors pour une fois si les hommes politiques de bonne foi pouvaient ne pas écouter les seules représentants d'un univers déconnecté du quotidien de la grande majorité des chefs d'entreprises et imaginer, certes la mise en place d'une loi, mais alors celle-ci à géométrie variable.

Une pour les entreprises concernées par des licenciements difficilement compréhensibles et une pour toutes les autres très petites,

petites et moyennes entreprises.

Oui à un code de bonne conduite et à certaines obligations aux entreprises distribuant des milliards de dividendes et licenciant à tout va, mais en aucun cas il ne faut imposer aux patrons des TPE et PME qui se battent chaque jour pour sauver leurs entreprises et le travail de leurs collaborateurs les même dispositions, alors que ceux-ci auraient besoin du maximum de latitude pour gérer l'embauche et la débauche en fonction des commandes et des besoins et non pas pour satisfaire un actionnaire exigeant.

Nous (le CERF) attendons que le gouvernement sache faire la part des choses et consacre toute son énergie à baisser le cout du travail et à faciliter la croissance plutôt que d'imaginer, de punir, de réglementer, d'interdire, et rarement de récompenser ceux qui chaque jour se battent pour un PIB croissant.